 Lettre du Maire Juillet 2020

Après 55 jours consécutifs de confinement strict nous commençons à sortir, du moins nous l’espérons, d’une période difficile et grave notamment sur le plan de la santé publique et de l’économie.

La vie reprend progressivement et si chacun aspire à revivre presque normalement la vigilance ne doit pas se relâcher et il convient de rester prudent.

**Organisation de manifestations dans la commune.**

Après mures réflexions dans une grande sagesse le conseil municipal réuni le 25 juin à repoussé l’organisation de tout événement après le 30 septembre. Il a en effet estimé qu’il serait impossible de faire respecter les gestes barrières et la distanciation lors de manifestations qui rassembleraient un nombre important de personnes.

Le conseil avait à se prononcer sur trois choix :

1/ Une année blanche : 4 voix pour, 11 abstentions

2/ Des manifestations organisées à minima : 12 voix contre, 3 abstentions

3/ Les manifestations repoussées au-delà du 30 septembre 11 voix pour, 3 contre, 1 abstention

Le conseil se prononcera à nouveau après les vacances d’été. Les déplacements de population liés aux vacances, tant sur le territoire qu’à l’étranger, lui permettra d’apprécier la situation épidémiologique et de juger si la pandémie est vraiment sous contrôle.

**Autres décisions du conseil :**

* Depuis 2020 toutes les communes de plus de 1.000 habitants ont obligation d’établir un règlement intérieur définissant le fonctionnement des conseils municipaux. Le règlement proposé a été adopté à l’unanimité.
  + Des associations reçoivent de la commune des subventions importantes et les règles de bon fonctionnement ne sont pas toujours respectées. Le conseil municipal a donc décidé par 12 voix pour et 3 voix contre que pour percevoir une subvention de la commune les associations devraient se conformer à la réglementation définie par la loi 1901

**ATTENTION On a frôlé le drame à plusieurs reprises.**

En quinze jours Merris a été le théâtre de scènes qui pouvaient tourner au drame.

* Rue de flêtre un groupe de promeneurs mis en danger par la vitesse excessive d’un conducteur.
* Un accident sérieux entre deux véhicules au croisement de la Breenack Straete et de la rue du Paradis.
* Loon Straete un tracteur « bouscule » des chevaux.

Dans les deux premiers cas vitesse et manque de visibilité sont en cause.

Dans le troisième cas, il s’agit d’un comportement irresponsable. Comment un tracteur charriant du foin, donc équipé à l’avant d’une fourche, n’attend pas que des promeneurs et des chevaux se garent ? Conséquence : un cheval manque d’être enfourché, un autre bascule dans le fossé !

Nos chemins ruraux et nos routes communales sont étroites, sinueuses et sans trottoir. Ces voies sont empruntées par de nombreux promeneurs, des cyclistes et des cavaliers.

La plus grande prudence s’impose ainsi qu’un peu de civisme comme ralentir, céder le passage, utiliser les zones de refuge…

Hélas force est de constater que les limitations de vitesse sont peu respectées.

Faudra-t-il truffer nos routes de ralentisseurs ?

J’avoue que cette idée fait de plus en plus….son chemin.

**Fortes chaleurs, risque de canicule et Covid 19.**

Nous avons connu récemment des épisodes de fortes chaleurs. Les risques de canicule comme en 2019 sont à craindre. Si l’on ajoute à ce contexte climatique le contexte pandémique la vigilance est plus que jamais de mise.

Vous trouverez ci-après la liste et les coordonnées des bénévoles en charge d’un suivi des personnes fragilisées par des pathologies ou le grand âge.

Ces ambassadeurs sont chargés de prendre des nouvelles ou de visiter les personnes que la municipalité a ciblées au regard des informations dont elle dispose.

J’engage celles et ceux qui éprouveraient le besoin d’une aide ou simplement d’un accompagnement à les solliciter.

**Dossier sécheresse.**

Notre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l’année 2019 n’a toujours pas été examinée par l’état. D’après la préfecture une commission se réunit en juillet mais elle ne peut nous préciser si notre dossier en fera partie.

**Notre parc et nos espaces de biodiversité.**

La commission d’appel d’offre réunie le mardi 30 juin a choisi l’entreprise TERIDEAL Ex groupe Agrigex Environnement. Les premiers coups de tractopelles seront donnés après l’été.

**Lotissement du moulin**

Ralenti par les arcanes de l’administration puis par le corona virus la construction des 12 logements locatifs a enfin débuté. Leur livraison est prévue aux alentours d’avril 2021.

**Travaux sur l’église Saint-Laurent.**

Les finances de la commune le permettant nous sommes en capacité de lancer la dernière tranche optionnelle. Les travaux sur la façade sud commenceront donc fin août pour s’achever en avril 2021. Nous vous rappelons que par une convention entre la mairie, la Fondation du Patrimoine et le Comité de Soutien au Patrimoine Merrisien les dons sont toujours possibles soit en déposant un chèque en mairie soit en l’adressant à la Fondation du Patrimoine.

**Rôtisserie** : Un artisan-rôtisseur « Chez Pépé et Mémé » sera sur la place LE VENDREDI de 1730 à 19H

Je vous souhaite de bonnes vacances tout en restant prudents et je vous donne rendez-vous dans la prochaine lettre du maire à paraître en septembre.

Bien cordialement Votre maire Yves Delfolie.